



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Aux membres du Conseil général

Lignières, le 7 juin 2021

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 24 juin 2021 concernant une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 33'000.- pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de la voirie

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs,

Le véhicule Toyota Hilux du service de la voirie a été mis en circulation le 18 novembre 2003 et affiche aujourd'hui plus de 136'000 km au compteur.

Ce véhicule se doit de passer l'expertise en 2021 et, pour ce faire, il serait nécessaire d'entreprendre d'importants travaux de réparation sur celui-ci, à savoir :

• Travaux de réparation au niveau mécanique	CHF	3'965.65	TTC
• Travaux de réparation au niveau de la carrosserie	CHF	5'060.10	TTC
Total des travaux de réparation devant être entrepris	CHF	9'025.75	TTC

Compte tenu des paramètres précités, le Conseil communal est arrivé à la conclusion qu'il était préférable de remplacer ledit véhicule plutôt que de le réparer.

Des offres ont alors été sollicitées auprès de 3 garages de la région pour remplacer ce dernier. Après avoir analysé celles-ci, le choix du Conseil communal s'est porté sur l'offre économiquement la plus avantageuse, répondant aux besoins du service de la voirie. Le modèle de véhicule retenu est le suivant :

- Pick-up Isuzu D-Max N57 B (1,9 l, 4x4 et cabine 1 ½), équipé d'une boîte automatique et des agrégats nécessaires au service de la voirie, pour un montant de CHF 32'902.- TTC.

Une reprise de l'ancien véhicule sera effectuée pour un montant de CHF 3'012.- TTC et celle-ci sera déduite du prix d'achat du nouveau véhicule, si bien que l'investissement net devant être consenti s'élèvera à CHF 29'890.- TTC.

Sur le plan comptable, le véhicule Toyota Hilux est aujourd'hui complètement amorti.

Le Conseil communal vous invite à accepter cette demande de crédit et, par cette décision, permettre de renouveler l'équipement du service de la voirie.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Cédric Hadorn

Le secrétaire

Serge Gaillard